

PRÉFET DE LA DRÔME
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Installation classée pour la protection de l'environnement :
autorisation environnementale pour l'extension de l'élevage de volailles de chair
de Monsieur Grégory BONNET
sur la commune d'AUTICHAMP 26400 Quartier « Les Touches »

Par arrêté n° 2018353-0008 du 19 décembre 2018, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours est prescrite **du mardi 5 février 2019 au jeudi 7 mars 2019 inclus**.

Ce projet, relevant de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, **rubriques n° 2111.1 et 3660.a** : élevage intensif de volailles de plus de 40 000 emplacements, est soumis à autorisation et doit faire l'objet des formalités d'enquête publique. Au terme de la procédure, une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions, ou un refus, pourra être adoptée par arrêté préfectoral.

Le commissaire enquêteur est Monsieur Bernard MAMALET, ingénieur, retraité.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comprenant notamment l'étude d'impact, l'étude de dangers et leurs résumés non techniques, l'avis tacite de l'autorité environnementale et les avis recueillis pendant la phase d'examen du dossier, est disponible en mairie d'AUTICHAMP, siège de l'enquête, où le public pourra le consulter, aux jours et heures d'ouverture des bureaux au public, sur support papier et sur un poste informatique en version numérique, et consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur.

L'entier dossier est consultable, pendant l'enquête, sur le site internet des services de l'État à l'adresse : www.drome.gouv.fr rubrique AOEP Avis d'Ouverture d'Enquête Publique – espace « participation du public ». Un formulaire en ligne est disponible pour recueillir les observations et propositions du public, qui seront ensuite communiquées au commissaire enquêteur et insérées, dans les meilleurs délais, dans le registre ouvert au public en mairie d'AUTICHAMP. Ce site internet ne permettant pas l'ajout de pièces jointes aux observations, celles-ci devront être, le cas échéant, adressées par courrier au commissaire enquêteur, domicilié pour la circonstance en mairie siège de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions transmises par voie électronique sont accessibles sur le site internet des services de l'État à l'adresse www.drome.gouv.fr rubrique AOEP Avis d'Ouverture d'Enquêtes Publiques - espace « participation du public ».

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées :

- **par voie postale** : en mairie siège de l'enquête : Mairie d'AUTICHAMP - Le Village 26400 AUTICHAMP, à l'attention du commissaire enquêteur, lequel les annexera au registre d'enquête **ou**

- **par courriel** : pref-consultation-enquete-publique5@drome.gouv.fr avec mention en objet du titre de l'enquête publique, à l'attention du commissaire enquêteur, lequel les annexera au registre d'enquête.

Avant l'ouverture de l'enquête ou pendant celle-ci, le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, en préfecture de la Drôme au Bureau des Enquêtes Publiques. En outre, les observations du public sont communicables selon les mêmes modalités.

L'avis d'enquête, l'avis de l'autorité environnementale, les avis recueillis pendant la phase d'examen du dossier, puis le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, puis la décision, seront tenus à la disposition du public sur le site internet des services de l'État à l'adresse : www.drome.gouv.fr rubrique AOEP – espace « procédure », pendant un an.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie d'AUTICHAMP, ainsi qu'en Préfecture de la Drôme (Bureau des Enquêtes Publiques), pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Les communes concernées par le rayon d'affichage de 3 km sont : AUTICHAMP, LA-ROCHE-SUR-GRÂNE, LA-REPARA-AURIPLES, DIVAJEU, CHABRILLAN, GRÂNE et ROYNAC.

Les communes d'épandage sont : AUTICHAMP, LA-ROCHE-SUR-GRÂNE, LA-REPARA-AURIPLES, DIVAJEU, CHABRILLAN, GRÂNE, CLEON D'ANDRAN et PUY-SAINT-MARTIN.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie d'AUTICHAMP :

- le **mardi 5 février 2019 de 9h à 12h**
- le **jeudi 14 février 2019 de 13h30 à 16h30**
- le **mardi 19 février 2019 de 9h à 12h**
- le **jeudi 28 février 2019 de 9h à 12h**
- le **jeudi 7 mars 2019 de 13h30 à 16h30**

Des informations sur le projet peuvent être demandées à :

M. Grégory BONNET – Gérant – Quartier Pelette 26400 LA-ROCHE-SUR-GRÂNE – Tel : 04.75.41.78.77 ou 06.13.34.01.03 – Mail : gregorybonnet83@sfr.fr